

Le 15 février 2018

## Circulation dans l'enceinte de l'établissement

Chers parents,

Je tiens à rappeler les règles de circulation au sein de l'école :

- il est interdit de rentrer en voiture dans l'enceinte de l'établissement entre 8h15 et 17h00, sauf autorisation spéciale.
- Lorsque vous déposez ou venez chercher vos enfants **avant 8h15 et après 17h00**, votre véhicule doit être stationné sur une place de parking et vous devez respecter la **place de parking réservée aux personnes handicapées** dès lors que votre véhicule ne dispose pas d'une carte prévue à cet effet.
- Vous devez limiter votre vitesse.

Je précise que le personnel enseignant et le personnel OGEC a toute légitimité à vous rappeler ces règles.

Merci de votre compréhension.

Frédérique PARGNY  
La directrice